

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 955

présenté par
Mme Gaillard

à l'amendement n° 863 de M. Vlody

ARTICLE 49

I. – Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« lorsqu'ils ».

II. – En conséquence, compléter l'alinéa 4 par les mots :

« lorsque l'un d'eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.